



HAL
open science

Xénophobie

Laurent Dornel

► **To cite this version:**

Laurent Dornel. Xénophobie. Dictionnaire historique de la civilisation européenne, 2018, pp.1831-1836. hal-02175058

HAL Id: hal-02175058

<https://hal.science/hal-02175058>

Submitted on 25 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Xénophobie

Article paru dans le *Dictionnaire historique de la civilisation européenne*, sous la direction de Daniel Roche et Christophe Charle, Éditions Actes Sud, 2018, p.1831-1836.

La xénophobie est un ensemble d'attitudes et de comportements individuels et collectifs hostiles à l'étranger, mais avant tout à l'étranger proche, celui que l'on peut rencontrer, celui avec qui une relation peut s'établir. Quant à « xénophobe », synonyme de « chauvin », le *Dictionnaire de l'Académie Française* en donne en 1932 la définition suivante : « qui est hostile aux étrangers, aux importations étrangères ». Le terme xénophobie est construit à partir des racines grecques *xenos* et *phobos*. Le premier renvoie à l'« hôte », « lié par des relations réciproques d'accueil, appuyées par des dons ; le mot peut se dire à la fois de celui qui reçoit et de celui qui est reçu, d'où le sens d'étranger » (*Dictionnaire historique de la langue française*, 1992) ; le second désigne littéralement la crainte ou la peur, mais dans toutes les langues il manifeste un glissement vers le refus ou la haine. *Xénophobie* dérive du néologisme *xénophobe*, probablement inventé par Anatole France dans *Monsieur Bergeret* (1901), paru lors d'un moment de très forte exacerbation du nationalisme (suites de l'affaire Dreyfus). A. France y brocarde les « démagogues » qui côtoient les « misoxènes, xénophobes, xénoctones et xénophages ». En 1906, le terme entre pour la première fois dans un dictionnaire, le *Nouveau Larousse Illustré*. Apparu semble-t-il tout d'abord en français, il est attesté dans les autres langues européennes : *xenofobia* en espagnol, en italien et en portugais (tardif et peu usité) ; *xenophobia* en anglais (entre 1903 et 1905) ; *Ausländerhass* (haine envers l'étranger) ou *Ausländerfeindlichkeit* (hostilité envers l'étranger) en allemand, *xenofobie* en néerlandais (1926).

L'étranger (*xénos*) ne se confond pas avec l'ennemi du champ de bataille (*echtros*). Souvent placée sous le signe de l'irrationalité et du pulsionnel, la xénophobie se manifeste par le préjugé, par des réactions de rejet et de suspicion, de discrimination et de stigmatisation ; elle peut aller du simple ressentiment à la haine, de la peur de l'invasion au pogrom. Elle se traduit parfois par la négation ou la survalorisation du corps de l'étranger, qui s'expriment par le refus du métissage, par la crainte de la dégénérescence, par la répulsion physique. Dans leurs significations premières, xénophobe et xénophobie renvoient non seulement au chauvinisme, c'est-à-dire au nationalisme ou au patriotisme, mais encore, dans une dimension économique, au protectionnisme.

Un peu partout en Europe, dès le Moyen Âge, on trouve des traces d'une forte hostilité envers les étrangers installés dans tel pays. Hostilité contre une communauté précise, comme l'atteste la politique des rois de France contre les banquiers lombards,

dont l'expulsion en 1347 semble avoir été populaire. Au XVe siècle, divers pays d'Europe édictent des mesures afin d'empêcher l'entrée des Tsiganes, appelés aussi Égyptiens ou Bohémiens. A Lyon, au cours des années 1575, l'anti-italianisme connaît son apogée ; pendant la première moitié du XVIIe siècle, il s'étend aux élites en se focalisant sur la personne de Concini, dont Marie de Médicis a fait son principal ministre, ou plus tard sur celle de Mazarin : de toute la France, s'élèvent des protestations contre la « domination des étrangers ». En Espagne, dans la première moitié du XVIe siècle, les Français – qu'il s'agisse des migrants (« gabachos ») présents en grand nombre en Catalogne, à Valence, en Aragon ou à Madrid, ou des élites nobiliaires et intellectuelles vivant en France – sont l'objet d'une large détestation. Dans tous ces cas, la xénophobie s'exprime par des discours dépréciateurs, des formes collectives et individuelles de rejet et un appel aux autorités – étatiques notamment – pour qu'elles agissent contre les étrangers : ces derniers, comme à Sparte, doivent être expulsés (procédure de *xénélasie*). Pour autant, elle reste un fait social marginal et ponctuel, exprimant une forme de « révolte primitive » (Hobsbawm), car elle n'a pas encore vraiment de valeur idéologique. Dans un monde essentiellement rural marqué par l'interconnaissance, la notion d'étranger reste floue y compris sur le plan juridique : l'étranger, c'est tant celui du village d'à côté que celui qui parle une autre langue ou pratique une autre religion (le Protestant et le Juif surtout). Autrement dit, l'étranger, c'est souvent l'Autre. Mais cet Autre n'exhibe pas nécessairement une différence sociale, géo-nationale ou ethnique radicale : il est parfois le Même, qu'une situation particulière de concurrence a transformé en Autre.

Dans une société fondée sur les privilèges de la naissance, la nationalité, c'est-à-dire l'appartenance à un État, n'apporte que peu de droits particuliers et ne constitue pas un critère décisif de distinction sociale ou politique. Certes, une taxe sur les étrangers et descendants d'étrangers est imposée en 1697 et elle est vécue par les intéressés comme une forme de stigmatisation. Mais, en réalité, les discriminations dont sont victimes les étrangers (nombreuses professions interdites) tendent à diminuer, et le droit d'aubaine, qui permet au roi de récupérer les héritages des étrangers morts dans le royaume, tombe en désuétude dès le milieu du XVIIIe siècle. L'essor du cosmopolitisme depuis la fin du XVIIe siècle, puis son affirmation dans la seconde moitié du XVIIIe siècle font reculer la xénophobie.

Tout change avec la Révolution française, qui, en redéfinissant l'État-Nation et surtout en transformant les liens d'allégeance en citoyenneté, fait basculer l'Europe dans la modernité politique. La Révolution abandonne le cosmopolitisme du XVIIIe siècle, et noue indéfectiblement la citoyenneté à la nationalité et au genre masculin. Or concevoir la nationalité comme une condition nécessaire de la citoyenneté et attribuer un territoire à l'identité politique, c'est immédiatement placer l'étranger à l'extérieur de la communauté nationale. Les droits naturels, acquis majeur de la révolution libérale britannique, ne se confondent pas avec les droits politiques : l'étranger, comme le *métèque* à Athènes, est devenu un « impossible citoyen ».

Le XIXe siècle voit l'État-Nation triompher des vieux empires multinationaux : le lien exclusif entre nationalité et citoyenneté s'affirme un peu partout en Europe, dans les anciens États-Nations (France, Angleterre) comme dans les plus récents (Allemagne, Italie). A cette révolution politique, s'ajoute le processus d'industrialisation, qui intensifie les flux migratoires à l'échelle européenne tout en accélérant la nationalisation des sociétés européennes : les marchés deviennent nationaux, mais les travailleurs de plus en plus internationaux. La concurrence ouvrière s'exacerbe, au même titre que les rivalités nationales. A partir de la fin des années 1810, se multiplient en France les manifestations, parfois fort massives, d'ouvriers français contre les travailleurs étrangers. La grave crise qui ravage l'Irlande à partir de 1845 provoque un afflux massif d'Irlandais dans les cités manufacturières anglaises, nourrissant une vive hostilité envers les « paddies ». A la fin des années 1870, l'affirmation de la supériorité du « briton » traduit un nationalisme britannique (le *jingoïsme*) qui culmine lors de la rivalité coloniale avec la France. En période de crise économique, la xénophobie, plus marquée chez les non qualifiés, exprime une peur du déclassement : la nationalité constitue alors un levier de différenciation sociale. En période de crise politique et de radicalisation du nationalisme, la xénophobie, qui parfois s'exprime par l'antisémitisme (voir notice *Antisémitisme*) mobilise très largement au-delà du cadre ouvrier. C'est le cas notamment à Aigues-Mortes, où une foule composite se livre en 1893 à un véritable massacre contre les ouvriers italiens, dont huit succombent sous les coups. En Italie, en réponse aux violences anti-italiennes, les Français sont un temps pourchassés, ce qui aggrave les tensions diplomatiques entre les deux pays. En Allemagne, la peur de l'immigration polonaise renforce l'audience de la Ligue Pangermaniste. Comme le souligne Hobsbawm (*L'Âge des extrêmes*), « la fin du XIXe siècle voit naître la xénophobie de masse », laquelle ne se limite pas d'ailleurs au seul continent européen : en janvier 1872, dans la ville argentine de Tandil, un groupe de *gauchos* assassine 36 immigrants de diverses nationalités ; aux États-Unis, la campagne contre l'immigration de masse aboutit après la Première Guerre à l'adoption de quotas.

La puissance de la xénophobie vient de ce qu'elle combine alors plusieurs caractéristiques. Loin d'être l'expression d'une exaspération passagère contre les étrangers, elle accompagne en réalité le développement du mouvement ouvrier : de ce dernier, elle emprunte notamment les rituels et les apparences. La lutte collective contre les ouvriers étrangers permet l'affirmation d'une double identité sociale et nationale. En outre, à l'image de ce qui se déroule en France dans les années 1880-1890, la mise en place progressive d'un système parlementaire et démocratique, et l'essor d'une presse populaire assurent la circulation politique des motifs xénophobes : les discours ouvriers, savants et politiques sur les étrangers fusionnent, tandis que l'État s'attache de plus à la protection des nationaux par le biais de lois, de règlements, officialisant ainsi la nette coupure entre étrangers et citoyens-nationaux. Les efforts d'une partie des courants politiques et des syndicats internationalistes pour combattre la xénophobie, le nationalisme et le protectionnisme des ouvriers s'avèrent le plus

souvent assez vains. Alors que s'intensifient les flux migratoires et les nationalismes, la question des étrangers, désormais politisée, s'impose à la plupart des États européens, si bien que la xénophobie s'enracine en tant que système socio-politique.

Après la Première Guerre mondiale, qui a dans certains cas permis d'officialiser et de justifier la haine de l'autre, la xénophobie demeure l'envers du nationalisme et ne change guère dans ses formes. En dépit des progrès de l'internationalisme et du pacifisme, relayés par les partis communistes et socialistes européens, elle tend même à s'accroître dans les démocraties prises dans les affres de la Grande Crise de 1929 : en France, les violences xénophobes des années 1930 contre les Italiens ou les Polonais notamment, annoncent d'une certaine manière les mesures de Vichy contre les Juifs et les « indésirables ». Dans les pays gagnés par le fascisme ou ses avatars comme le nazisme, la xénophobie devient une doctrine officielle : c'est bien sûr le cas de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste à partir de la deuxième moitié de la décennie. Mais ici comme là, s'observe une racialisation accrue des identités qui transforme notablement le statut de l'étranger. Jusqu'alors, l'étranger pouvait devenir un national, par le jeu de la naturalisation ; le racisme fait de l'Autre un étranger absolu, irrémédiablement différent, et exclut toute assimilation. La xénophobie ou le racisme d'État (distinguer entre racisme et xénophobie devient parfois malaisé) se traduisent par des mécanismes juridiques qui mènent à une mise à l'écart plus ou moins radicale des étrangers ou de ceux qui sont considérés comme tels (dénaturalisations, ségrégation, extermination).

Dès 1945, en réaction à la barbarie raciale, antisémite et xénophobe qui s'est déchaînée pendant la Seconde Guerre mondiale, la Charte de l'ONU puis la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 promeuvent un idéal de tolérance et de fraternité entre les peuples et les « races ». A partir des années 1950, la croissance économique des Trente Glorieuses intensifie les flux migratoires internes mais aussi externes. Si les étrangers d'origine européenne sont globalement acceptés, et ce d'autant plus que se constitue une Communauté puis une Union européenne, en revanche les travailleurs en provenance des anciennes colonies sont victimes à la fois de la xénophobie et du racisme largement héritier des représentations et des pratiques coloniales. Par ailleurs, si entre les deux guerres, la xénophobie et le racisme s'étaient déployés dans des régimes démocratiques en crise ou des régimes autoritaires, ils investissent désormais un espace européen caractérisé, à quelques exceptions méditerranéennes près, par des institutions et des pratiques démocratiques. En Grande-Bretagne, Jamaïcains et Pakistanais sont l'objet de violences dès les années 1950 (Notting Hill, 1958) ; en France, entre racisme d'État (répression de la manifestation du 17 octobre 1961) et vindicte populaire (émeutes racistes à Marseille en 1973), les travailleurs algériens ou d'origine algérienne sont au cœur de la tourmente. Les années 1980-1990 constituent un nouveau tournant : la xénophobie et le racisme, de plus en plus indissociables, se diffusent très largement en Europe, comme en témoignent les violences contre les étrangers commises en

Grande-Bretagne (en 1992, d'après le Home Office, on dénombre une attaque raciste toutes les 30 minutes), en Allemagne (pour 1992, furent recensés plus de 2200 actes de violences contre des étrangers, réfugiés et immigrés, ayant entraîné la mort de 17 d'entre eux), mais aussi dans les pays récemment touchés par l'immigration : l'Espagne (El Ejido, février 2000) et l'Italie (Rosarno, janvier 2010). La pénalisation des comportements xénophobes et racistes n'endigüe par vraiment ces derniers, d'autant que, dans bien des cas, la violence physique trouve un prolongement dans l'espace démocratique. En effet, en France, mais aussi en Angleterre, en Belgique, en Autriche, en Italie, on assiste à une politisation de la xénophobie et du racisme : des partis politiques parviennent ainsi à synthétiser national-populisme et rejet des étrangers ou de nationaux stigmatisés pour leur « origine » étrangère.

L'affirmation de la xénophobie et du racisme dans l'espace européen pose de nombreux problèmes, à commencer par celui de leur évolution. Il apparaît que la xénophobie a muté ; elle combine désormais un principe d'infériorisation et d'exploitation et un principe de différenciation, ce dernier aboutissant à une volonté d'expulsion ou de destruction des étrangers. Au cours du XXe siècle, par ailleurs, l'immigration est de plus en plus ethnicisée : l'étranger n'est plus seulement « indésirable », il est aussi « inassimilable », et distinguer entre xénophobie et racisme est devenu très difficile. Le second problème qui se pose est celui de l'unité des phénomènes de rejet et de stigmatisation, qui présentent certes des formes similaires, mais qui s'enracinent dans des contextes nationaux spécifiques. Pour nombre d'historiens et de sociologues, la xénophobie – de plus en plus liée au racisme – a été d'abord un élément de la modernité, celle des sociétés industrielles nationales européennes ; depuis les années 1980, elle exprime plutôt une crise de cette modernité, visible notamment dans la décomposition des sociétés nationales. Dans tous les pays, elle combine, de façon variable, trois facteurs majeurs. Facteurs sociaux d'abord, illustrés par la décomposition des mouvements sociaux, le désarroi des « pauvres Blancs », l'amplitude du déclassement social ; politiques ensuite, dans la mesure où les États, par leur politique d'immigration ou de nationalité en particulier, légitiment ou non les comportements et discours xénophobes. Facteurs politiques enfin, comme en témoignent la résurgence et les manipulations de la question de « l'identité nationale » : l'idée que l'immigration ferait peser une menace sur cette « identité » et sur la nation en général, ouvre un espace croissant à la xénophobie et au racisme. Dans tous les cas, la persistance de la xénophobie interroge les capacités de résistance des démocraties face à des processus qui en sapent les fondements.

Laurent Dornel (Université de Pau / ITEM-EA 3002)